Nations Unies S/2000/116



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mai 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 17 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution 1289 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 7 février 2000, par laquelle le Conseil a approuvé le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dotée d'un effectif maximum de 11 100 militaires, dont 260 observateurs militaires.

Comme le savent les membres du Conseil de sécurité, il a été jugé indispensable, en raison des attaques perpétrées récemment par le Front uni révolutionnaire contre le personnel de la MINUSIL et de la reprise des hostilités, d'accélérer le déploiement des unités militaires que les États Membres s'étaient déjà engagés à fournir à la Mission et de renforcer encore la composante militaire de celle-ci. Ce renforcement, qui porterait à 13 000 militaires les effectifs de la MINUSIL, est actuellement en cours.

Il est par conséquent prévu que l'effectif autorisé de la Mission (11 100 militaires) sera dépassé durant les prochains jours avec l'arrivée des renforts. Le Conseil de sécurité voudra donc peut-être envisager de prendre les mesures voulues pour autoriser l'accroissement provisoire de la force des Nations Unies. Je tiens également à signaler que mon prochain rapport au Conseil, qui sera présenté sous peu, contiendra des recommandations plus étendues au sujet de la situation en Sierra leone.

Je vous saurais gré de vouloir bien porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

00-43748 (F) 180500 180500